

COMMUNE DE . . . WAIMES (*)
Plastiques agricoles non dangereux

Plastiques agricoles, une filière sous pression

Le recyclage des plastiques agricoles connaît aujourd'hui d'importantes difficultés techniques et financières. Pour réduire les coûts et maintenir ce service, l'organisation des collectes est modifiée.

>>> Deux collectes séparées

Au printemps, seuls les films d'enrubannage seront acceptés.

À l'automne, les bâches d'ensilage mais aussi les sacs, big-bags, ficelles, filets et bidons vides seront acceptés.

>>> Et après ?

Les plastiques agricoles seront triés et conditionnés dans les installations d'IDELUX Environnement à TENNEVILLE et à SAINT-VITH. Ils seront ensuite recyclés en de nouveaux produits en plastique.

Avec 100 kg de bâches recyclés, on fabrique 650 sacs poubelles de 100 l.

Laissez-passer | Automne 2023

**Bâches d'ensilage, sacs, big bags, ficelles et
filet ; et bidons en plastique
uniquement**

Les autres plastiques agricoles pourront être déposés l'année prochaine.

Rubrique à compléter par la commune :

La commune de . . . *WAIMES* autorise l'accès au conteneur 30 m³ placé
dans les parcs à conteneurs de Waimès et de Saurbrodt
aux exploitations agricoles implantées sur son territoire, aux dates suivantes :
mercredi 22/11 et le jeudi 23/11/2023 au parc à conteneurs de Waimès
vendredi 24/11/2023 au parc à conteneurs de Saurbrodt
de 9h à 12h

Rubrique à compléter par l'exploitant agricole :

Références de l'exploitation agricole

NOM (Madame/Monsieur) :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Je soussigné,, m'engage à :

- me rendre moi-même sur place (regroupement de plusieurs exploitants interdit)
uniquement aux heures indiquées, à savoir de **9h00 à 12h00** ;
- respecter scrupuleusement les consignes de tri détaillées au verso ;
- avant tout dépôt, remettre obligatoirement ce « laissez-passer » au préposé du recyparc
ou communal qui contrôlera le bon respect des consignes de tri.

Signature de l'exploitant agricole
et mention « lu et approuvé »

Cachet de la commune
Le Bourgmestre,
Raphaël GREGOIRE
Daniel STOFFELS

COLLECTE SÉPARÉE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Le tri à la ferme, la clé du succès !

Pour que vos plastiques soient correctement recyclés, ils doivent dorénavant être séparés en 5 catégories :

- films d'enrubannage ;
- bâches d'ensilage, sacs d'aliments ;
- big-bags ;
- ficelles et filets dans des sacs fermés ;
- bidons plastiques vides non toxiques.

Un espace de tri des déchets au sein de votre exploitation agricole est une des clés du succès de la filière du recyclage.

Des déchets « propres », c'est essentiel

Nettoyer les déchets avant de les stocker est aussi très important : enlever tous les résidus de fourrage des films, broser et plier les bâches.

Cette préparation et ce tri par les agriculteurs, sur l'exploitation, permettra de pérenniser la filière des plastiques agricoles actuellement financé par votre commune et la Wallonie.

Bâches d'ensilage, sacs, big bags, ficelles et filets, bidons en plastique

>>> en automne, une fois par an

Déchets acceptés

- **UNIQUEMENT** bâches d'ensilage, sacs, big-bags, ficelles, filets ou bidons.

Déchets refusés

- les films d'enrubannage en PELLD (polyéthylène très basse densité).

Consignes de tri

- bâches d'ensilage en PELD (*polyéthylène basse densité*) bien propres ;
- sacs en plastique et big bags bien propres ;
- ficelles et filets propres, en sacs ;
- bidons en plastique, non toxiques, vides et propres, avec bouchons.

Ne pas les mélanger avec d'autres matières telles que de la terre, des déchets de fourrage, des pneus et autres indésirables ...

Véhicule autorisé

Dans un souci de contrôle et de meilleure qualité des plastiques déposés dans les recyparcs, nous comptons vivement sur la collaboration des agriculteurs pour qu'ils utilisent leur véhicule le mieux adapté pour accéder au lieu de dépôt.

Le personnel du recyparc se réserve le droit de refuser l'accès au véhicule qu'il jugerait trop imposant pour garantir la sécurité.

IDELUX Environnement décline toute responsabilité en cas d'accident.

Info ? www.idelux.be > Déchets > Trier les déchets en entreprise > Plastiques agricoles